



PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

Direction départementale des territoires

Service de l'eau et des risques

Bureau police de l'eau

**LE PREFET DE LA REGION BOURGOGNE
PREFET DE LA COTE D'OR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE L'OUCHE

ARRETE PREFECTORAL n° 655 du 14 octobre 2013 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

VU le code de l'environnement et notamment les articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée du 20 novembre 2009 ;

VU le dossier préliminaire du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) établi par la présidente du syndicat mixte d'étude et d'aménagement du bassin de l'Ouche et de ses affluents ;

VU la délibération n°2006-14 du comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée du 16 juin 2006 ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2006 portant ouverture de la procédure d'élaboration du SAGE du bassin de l'Ouche et délimitant son périmètre ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2011 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de l'actualisation et du suivi du SAGE du bassin de l'Ouche ;

VU les propositions du président de la chambre d'agriculture de la Côte d'Or du 18 avril 2013 et du président du syndicat des irrigants de la Côte d'Or du 4 avril 2013 ;

VU la circulaire du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 21 avril 2008 ;

Considérant que suite aux propositions précitées, il convient de modifier la composition de la commission locale de l'eau ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or ;

ARRETE

Article 1^{er} : composition

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2011 fixant la composition de la commission locale de l'eau (CLE) chargée de l'élaboration, de l'actualisation et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Ouche est modifié comme suit :

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

Représentant de la chambre d'agriculture de la Côte d'Or : M. Fabrice FAIVRE

Représentant du syndicat des irrigants : M. Pascal CHADOEUF

Le reste de l'arrêté demeure sans changement.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte d'Or et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3: Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or, les directeurs des services de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres de la commission.

A DIJON, le 14 octobre 2013

LE PREFET,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

signé Marie-Hélène VALENTE